

BioAlliance Pharma lance une augmentation de capital de 8 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour accélérer le développement des deux principaux médicaments orphelins (Livatag® et Validive®)

- **Prix de souscription : 3,50 €**
- **5 millions d'euros d'engagements de souscription de deux actionnaires de référence (représentant 63% de l'émission)**
- **Parité : 1 action nouvelle pour 8 actions existantes**
- **La souscription sera ouverte du 2 juillet au 12 juillet 2013**

Paris, le 28 juin 2013 - BioAlliance Pharma SA (Euronext Paris – BIO -- FR0010095596), société d'innovation dédiée aux produits orphelins en oncologie et aux produits de spécialité annonce ce jour les modalités de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») pour un produit brut d'environ 7,94 millions d'euros susceptible d'être porté à 8,74 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

Cette augmentation de capital permettra à BioAlliance Pharma :

- D'accélérer le déroulement de la phase II de Validive® développé pour la prévention de la mucite orale sévère induite par les chimio et radiothérapies dans les cancers ORL. Ce financement permettra d'augmenter le nombre de centres investigateurs en Europe et surtout aux Etats-Unis et finaliser ainsi le recrutement des patients dès début 2014. Les résultats préliminaires devraient alors être disponibles au cours de cette même année et représenteront une étape significative de valorisation de ce programme et de l'entreprise.
- De soutenir l'extension de la phase III de Livatag® (traitement du cancer primitif du foie) suite aux premières conclusions satisfaisantes du DSMB (comité d'experts européens indépendants en charge de revoir les données de tolérance de l'étude). L'essai devrait être élargi au niveau européen et rapidement ensuite au plan américain ce qui permettra d'optimiser la durée de cette étude, réalisée dans une indication orpheline.

« Nous poursuivons notre stratégie de création de valeur fondée sur le développement de nos innovations thérapeutiques pour des maladies sévères et rares en oncologie, pour lesquelles il existe un fort besoin thérapeutique et qui représentent des potentiels de marché très importants. », déclare Judith Greciet, Directeur général de BioAlliance Pharma. « Grâce à ce financement, nous souhaitons pouvoir accélérer le développement de nos deux projets les plus avancés et porteurs de croissance pour la société. ».

Principales modalités :

| | |
|--|---|
| Nombre d'actions nouvelles à émettre (les « Actions Nouvelles ») | 2 269 964 actions (étant rappelé que le capital de la Société est composé de 18 159 715 actions pré-opération). |
| Prix de souscription des actions nouvelles | 3,50 euros par action. |
| Produit brut de l'émission | 7 944 874 euros pouvant être porté à 8 739 360 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. |
| Produit net estimé de l'émission | 7 656 299 euros pouvant être porté à 8 415 828 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension. |
| Jouissance des actions nouvelles | Jouissance courante. |
| Droit préférentiel de souscription | <p>Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant la période de souscription.</p> <p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 01 juillet 2013 qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription,- Aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">- A titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 8 actions existantes possédées. 8 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 action nouvelle au prix de 3,50 euros par action ;- Et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra, alternativement ou cumulativement, dans des proportions qu'il déterminera :</p> <ul style="list-style-type: none">- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% du montant initial de l'augmentation de capital,- Répartir librement, à sa seule discrétion, les actions nouvelles non souscrites,- Ou les offrir au public. <p>Il est précisé qu'une période de suspension d'exercice des BSA et Stock option est prévue du 05 juillet 2013 au 31 juillet 2013. L'avis relatif cette période de suspension sera publié au Balo le 28 juin 2013.</p> |
| Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote du prix d'émission par rapport au cours de l'action et au cours de l'action ex-droit | <p>Sur la base du cours de clôture de l'action BioAlliance le 26 juin 2013, soit 3,71 euros :</p> <ul style="list-style-type: none">- La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 3,69 euros.- La valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,02 euro,- Le prix d'émission des actions nouvelles de 3,50 euros fait apparaître une décote faciale de 5,66 %,- Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 5,15 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit, soit 0,19 euro. |
| Cotation des actions nouvelles | Sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, dès leur émission prévue le 25 juillet 2013, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010095596). |

Intention de souscription des principaux actionnaires

Les engagements de souscription à la présente augmentation de capital sont les suivants :

- Financière de la Montagne : 2 499 997,50 €
- IDInvest Partners : 2 499 997,50 €

Ces engagements de souscription représentent un total de 4 999 995 €, soit 63% du montant initial de l'augmentation de capital.

Engagement de Financière de la Montagne

- Financière de la Montagne dispose à ce jour de 1 767 133 actions sur les 18 159 715 actions composant le capital soit environ 9,73 % du capital total de la Société.
- Financière de la Montagne s'est engagée à souscrire pour un montant total de 2 499 997,50 € de la manière suivante:
 - à titre irrédudible, par exercice de ses DPS, un total de 220 892 actions représentant un montant de 773 122 €
 - à titre réductible, un total de 493 393 actions représentant un montant de 1 726 876 €

Engagement IDInvest Partners

- IDInvest Partners dispose à ce jour de 880 749 actions sur les 18 159 715 actions composant le capital soit environ 4,85 % du capital total de la Société.
- IDInvest Partners s'est engagée à souscrire pour un montant total de 2 499 997,50 € de la manière suivante:
 - à titre irrédudible, par exercice de ses DPS, un total de 110 094 actions représentant un montant de 385 329 €
 - à titre réductible, un total de 604 191 actions représentant un montant de 2 114 669 €

La Société n'a pas connaissance de l'intention d'actionnaires, autre que Financière de la Montagne et IDinvest, quant à leur participation à la présente augmentation de capital.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Calendrier indicatif de l'Opération

| | |
|-----------------|--|
| 27 juin 2013 | Visa de l'AMF sur le Prospectus. |
| 28 juin 2013 | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. |
| 28 juin 2013 | Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission. |
| 28 juin 2013 | Publication au Balo de l'avis relatif à la suspension de la faculté d'exercice des instruments dilutifs |
| 2 juillet 2013 | Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE Euronext à Paris. |
| 4 juillet 2013 | Date limite d'exercice des instruments dilutifs |
| 5 juillet 2013 | Suspension de la faculté d'exercice des instruments dilutifs |
| 12 juillet 2013 | Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription. |
| 18 juillet 2013 | Date de centralisation des droits préférentiels de souscription (dps) |
| 19 juillet 2013 | Date limite de réception des demandes de souscriptions - 14h |
| 19 juillet 2013 | Décision du Conseil d'administration relative à la mise en oeuvre de la clause d'extension |
| 19 juillet 2013 | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions |
| 19 juillet 2013 | Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'augmentation de capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible. |
| 24 juillet 2013 | Émission des actions nouvelles – Règlement-livraison. |
| 25 juillet 2013 | Admission des actions nouvelles aux négociations sur NYSE Euronext à Paris. |

Intermédiaires Financiers



Conseil



Chef de file et Teneur de Livre

Chef de file et teneur de livre de l'offre

Invest Securities
73 bd Haussmann – 75008 Paris
Tél. : 01 44 88 77 88

Etablissement centralisateur

73 bd Haussmann – 75008 Paris
Compensateur teneur de compte:
Parel, affilié EOC N°528 :
Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088
Paris La Défense Cedex

Information du public :

Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 27 juin 2013 sous le numéro de visa 13-310 est disponible, sans frais et sur simple demande, auprès de BioAlliance Pharma, France, sur les sites Internet de BioAlliance Pharma (www.bioalliancepharma.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ainsi qu'auprès du Chef de File et Teneur de Livre.

BioAlliance Pharma attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 de la partie I du prospectus ainsi que ceux décrits au chapitre 2 de la partie II du prospectus.

A propos de BioAlliance Pharma

Société dédiée aux produits de spécialité et aux produits orphelins dans le traitement des cancers et dans les soins de support, avec une approche ciblée sur les résistances médicamenteuses, BioAlliance Pharma conçoit et développe des médicaments innovants essentiellement à visée hospitalière et des médicaments dans des maladies rares ou orphelines. Créée en 1997 et introduite sur le marché d'Euronext Paris en 2005, la société a pour ambition de devenir un acteur de référence dans ces domaines, en faisant le lien entre innovation et besoin des patients. Elle détient des compétences clés pour identifier, développer et enregistrer des médicaments en Europe et aux Etats-Unis.

Pour plus d'informations, visitez le site de BioAlliance Pharma à www.bioalliancepharma.com

BioAlliance Pharma a développé un portefeuille de produits avancés :

Produits de spécialité

Loramyc®/Oravig® (Candidose oropharyngée chez les patients immunodéprimés) : Enregistré dans 28 pays (Europe, Etats-Unis, Corée)

Sitavig® (Herpès labial) : Enregistré aux Etats-Unis et dans 8 pays européens, en cours d'enregistrement dans les autres pays d'Europe

Fentanyl Lauriad® (Douleur chronique chez le patient cancéreux) : Résultats cliniques préliminaires positifs de Phase I

Produits orphelins en oncologie

Livatag®/doxorubicine Transdrug™ (Carcinome hépatocellulaire) : Phase III

Validive®/clonidine Lauriad® (Mucite post-chimiothérapie et radiothérapie dans le cancer tête et cou) : Phase II

Biothérapie AMEP® (Mélanome métastatique invasif) : Phase I

A propos de la mucite orale

La mucite orale sévère est une pathologie particulièrement invalidante qui touche plus de 60% des patients traités par radio/chimiothérapie pour des cancers ORL et n'a pas de traitement curatif ou préventif validé à ce jour. Elle provoque des douleurs orales intenses, une incapacité à avaler pouvant entraîner une hospitalisation dans 20 à 30% des cas et conduire à une modification ou à un arrêt du protocole de radiothérapie impactant de manière forte les chances de guérison du patient. Il n'existe pas aujourd'hui de traitement validé dans cette indication.

A propos du cancer primitif du foie

Le cancer primitif du foie, aussi appelé carcinome hépatocellulaire, est le cinquième cancer en incidence (750.000 nouveaux patients par an) et la troisième cause de mortalité par cancer dans le monde. C'est un cancer hautement chimio résistant diagnostiqué le plus souvent à un stade avancé et pour lequel il existe un fort besoin thérapeutique. A ce jour, un seul traitement est approuvé dans le traitement du cancer primitif du foie, le Sorafenib (Nexavar[®]).

Avertissement

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à BioAlliance Pharma SA et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de BioAlliance Pharma SA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. BioAlliance émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres.

Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de BioAlliance Pharma SA et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Document de Référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'AMF, le 18 avril 2013, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF <http://www.amf-france.org> et de la Société <http://www.bioalliancepharma.com>.

BioAlliance Pharma SA

Judith Greciet, CEO

Tel +33 1 45 58 76 00

judith.greciet@bioalliancepharma.com

Nicolas Fellmann, CFO

Tel.: +33 1 45 58 71 00

nicolas.fellmann@bioalliancepharma.com

ALIZE RP

Caroline Carmagnol

Tel.: +33 6 64 18 99 59

caroline@alizerp.com

Christian Berg

Tel.: +33 1 43 43 40 46

christian@alizerp.com